

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

N°2024/20

Séance du 12/11/2024

AUTORISATION DE REALISER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET A CONCURRENCE DE 25% DU BUDGET 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 12/11/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **Au vu des éléments présentés dans le rapport, d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite de 2 955 455,32 € selon le détail dans le tableau inscrit au rapport, étant précisé que l'autorisation du Conseil d'Administration ne restera valable que jusqu'à l'adoption du budget 2025. Les crédits correspondants seront alors inscrits au budget 2025 lors de son adoption.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé